

10ème année



CONTRAT Hiver 2026-2027

AGRUMES CORSES certifiés BIO

<http://www.aujardindelatesta.fr/>

➤ Engagement de l'AMAPIEN

X Adhérer à la charte et à l'association « AMAPlace sur la terre » en réglant sa cotisation annuelle pour l'année 2027.

X Venir chercher sa commande aux dates prévues pendant toute la durée du contrat à la ferme de Lépigny. En cas d'impossibilité prévenir impérativement à l'avance. Sans cela, le panier pourra être redistribué le jour même.

X Partager le risque lié aux intempéries, maladies et grèves des transports qui pourraient nuire à l'agriculteur,

X Régler la totalité du montant du contrat en fractionnant exclusivement en 4 chèques (demande du producteur).

X Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc....)

l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance).

XA participer à la préparation d'au moins une distribution (le rdv est généralement fixé vers 15h00)

➤ Engagement du Producteur Jean-Jacques LAURENT

Route de la Testa

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

- Cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture Biologique.

- Mettre en place après consultation avec le référent une solution de compensation en cas d'impossibilité de réaliser une livraison suite à des aléas climatiques ou de force majeure.

➤ Durée du contrat

Le contrat prend effet en octobre 2026 et se termine en avril 2027 au jour de la dernière livraison, ce qui entraîne une répartition différente des livraisons par type d'agrumes et ce en accord entre les parties (les périodes de maturité étant différentes en fonction des fruits), ce qui pourrait probablement correspondre à 4 livraisons de clémentines (à 3 semaines d'intervalle), puis 2 d'oranges (janvier février), et enfin 2 de pomelos (février mars) selon la production (3 à 4 semaines d'intervalle). Pas de panique pour les pomelos, délicieux en jus et sorbets, ils se conservent extrêmement bien.

➤ Contenu indicatif du panier et tarifs :

Les colis sont composés de 10 kg d'agrumes « clémentines ou pomelos ou oranges » selon la production.

Ces colis peuvent être complétés par une commande de citrons livrés à partir de décembre. Le poids de citrons commandés est compensé par des clémentines jusque en décembre. La commande de citrons sera identique à chaque livraison. Il y aura 2 à 3 calibres de fruits dans chaque cagette. Les pomelos seront expédiés non brossés, pour ne pas les ramollir.

Le prix de la cagette de 10 kg à 37 € (transport compris). Nous avons eu le même tarif pendant 9 ans mais compte tenu de l'augmentation du prix du carburant et de la conjoncture actuelle, le tarif au kilo, est revu avec une hausse de 0,20 €/kg

➤ Votre référente agrumes est joignable à : agrumes.amaplacesurlaterre@gmail.com

Merci de toujours laisser votre numéro de téléphone lorsque vous m'envoyer un message afin que je puisse vous répondre rapidement.

Merci de consulter le tableau pour libeller vos chèques			
Nombre total de kg de fruits reçus par distribution (incluant les citrons)	Nombre de chèques	Montant de chacun des 4 chèques (correspondant à 2 distributions)	
« La base » 1 cagette : 10 kg	4 x	74€	☐
11 kg (1cagette et 1kg de citrons)	4 x	81,40 €	☐
12 kg (1cagette et 2kg de citrons)	4 x	88,80 €	☐
13 kg (1cagette et 3kg de citrons)	4 x	96,20 €	☐
14 kg (1cagette et 4kg de citrons)	4 x	103,60 €	☐
15 kg (1cagette et 5kg de citrons)	4 x	111€	☐
rappel : 1kg supplémentaire=> +3,50€/distribution (7€/kg sur chèque chèque)	4 x	...	☐

Vous récupérez votre cagette à votre nom à la ferme pour tous de Lépigny à partir de 17h00

ATTENTION : il arrive que certaines livraisons soient décalées à cause du transport ou de la récolte, vous êtes alors informés par courriel dès que possible (vérifiez bien vos courriels et indésirables la semaine précédant la date prévue). Merci de vous inscrire à **au moins deux** dates pour aider à la distribution, vous ne serez sollicité que pour **1 distribution, parfois aucune**.

Probablement :

☐ Jeudi	<u>15</u>	<u>octobre</u>	2026
☐ Jeudi	<u>4</u>	<u>novembre</u>	2026
☐ Jeudi	<u>26</u>	<u>novembre</u>	2026
☐ Jeudi	<u>17</u>	<u>décembre</u>	2026

☐ Jeudi	<u>7</u>	<u>Janvier</u>	2027
☐ Jeudi	<u>4</u>	<u>février</u>	2027
☐ Jeudi	<u>4</u>	<u>mars</u>	2027
☐ Jeudi	<u>8</u>	<u>avril</u>	2027

★ Le contrat (**la page suivante seulement**) est à compléter, imprimer et signer sur les 2 parties d'une feuille A4, puis à envoyer (avec un joli timbre :-P) à

AGRUMES- Amandine CRAVERO
508 CHEMIN DU POIRIER
74170 Saint-Gervais

Accompagnés impérativement :

★ **du Chèque de cotisation de 15 €** à l'ordre de l'association « **AMAPlace sur la terre** »
précision : l'adhésion 2027 n'est pas prise en compte pour ce contrat; le contrat agrume est rattaché à l'année civile suivante, en adhérent avec les agrumes vous aurez accès à tous les contrats et commandes groupées proposés par l'ama en 2027.

★ du règlement pour la saison à l'ordre de **SAS de CIRIONE**.
Attention merci de bien répartir le montant global tel que demandé par le producteur (voir tableau).
Les 4 chèques doivent **être au nom de l'amapien adhérent (même en cas de partage)**.
Les chèques sont encaissés à mesure des expéditions.

**Date limite de réception des engagements :
dimanche 13 septembre 2027**

Pour assurer ce tarif, le contrat ne sera validé qu'une fois le nombre de colis constituant une palette atteint (ni plus ni moins).

Fin septembre, j'enverrai un courriel vous informant que votre contrat est bien pris en compte et confirmant la date de la première distribution. Comme les dates de distributions peuvent varier il est impératif que votre adresse courriel soit fonctionnelle pour être tenu au courant.

Si vous êtes intéressés, n'attendez pas car **Les commandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée**

Merci de bien vérifier que votre demande est complète (bulletins d’adhésion et les 5 chèques)

- ➔ Les *Amapiens* peuvent s'organiser pour partager leur colis, mais la distribution se fera sur la base du conditionnement du producteur par cagette de 10 kg (sauf pour les citrons, au kilo).
- ➔ **L'équipe qui prépare la distribution ne partage pas les fruits** sur place entre les bénéficiaires d'un même contrat.
- ➔ Pour faciliter la distribution l'équipe de distribution prépare à l'avance les commandes :
Le nom du bénéficiaire est noté sur la cagette d'agrumes, les sachets de citrons sont déposés dessus lorsqu'il y en a.
- ➔ Pour faciliter le covoiturage : les cagettes sont réparties sous le préau par ordre alphabétique et par secteur.
- ➔ Les commandes qui arrivent incomplètes, perdent leur priorité (ordre d’arrivée du contrat) jusqu’à ce que les pièces manquantes soient reçues.

Feuille complétée à retourner avec les 4 chèques de règlement svp >

EXEMPLAIRE RÉFÉRENT/ PRODUCTEUR

➤

Adhérent au contrat agrumes 2025-2026, **mes coordonnées n’ont pas changé**

Nouvel adhérent, **ou** modification de mes coordonnées

➤

NOM-Prénom :

Commune :

TEL : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __ /

COURRIEL :

Merci d’écrire en script, **Indispensable** pour recevoir les informations de livraison

➤

Ma Commande

A chaque distribution je souhaite recevoir :

_____cagette(s) d’agrumes

(1 cagette = 10kg d’agrumes)

_____kg de citrons, en plus

Soit _____kg de fruits à chaque distribution.

➤

Mon Règlement : 5 chèques (tous au nom de l’adhérent svp)

L'adhérent règle sa cotisation **2027**

en 1 chèque de 15 € à l’ordre de « AMAPlace sur la terre »

L'adhérent règle son contrat

en 4 chèques de : € à l'ordre de : SAS de CIRIONE

➤

Participation : Je suis disponible pour aider à la distribution le(s)

(merci de noter au moins 2 dates pour que votre contrat soit enregistré)

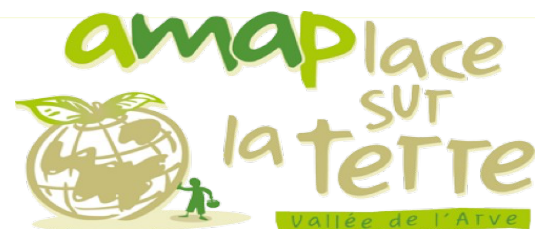
Dates susceptibles d’êtres modifiées en raison des aléas de livraison, je vous contacterai une semaine avant pour confirmer la date d’expédition et demander des personnes disponibles.

○ jeudi 15 octobre	○ jeudi 4 novembre	○ jeudi 26 novembre	○ jeudi 17 décembre	2026
○ jeudi 7 janvier	○ jeudi 4 février	○ jeudi 4 mars	○ jeudi 8 avril	2027

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat dès la signature.
Engagement mutuel et solidaire afin de favoriser et de faire vivre le lien entre le producteur et les adhérents de l’AMAP.

Fait à _____ le __ / __ / 2026

Signature de l'adhérent



AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

« **AMAPPlace sur la terre** »

<https://amaplacesurlaterre.fr>

o est une association solidaire qui organise la vente directe entre producteurs engagés pour le respect de l'environnement et adhérents soucieux de consommer des produits de qualité et locaux (exception faite sur la distance pour les agrumes qui viennent de Corse car il n'y a pas de producteurs plus « locaux »!)

o Amaplace sur la terre est basée à « **la ferme pour tous** » de Lépinny, située
1086 route de Sallanches
74700 DOMANCY

o **A ce jour les membres du collège D'AMAPPlace sur la terre sont :**

Tanguy Bornand
Chantal Maillot
Judith Potin
Armelle Berson
Pascal Borghini
Claire Brun
trésorière : Gisèle Ferlay

o En adhérent à AMAPPlace sur la terre, je recevrai, au cours de l'année par courriel, des propositions de
- contrats saisonniers (légumes / fromages / agrumes...)
- commandes groupées ponctuelles (Pommes, poires, huile d'olive & Olives, viande....)
- mais aussi des informations relatives aux événements organisés par « la ferme pour tous »

L'association fonctionne grâce à de nombreux bénévoles, il y a toujours moyens de participer pour donner un coup de main.

Merci de nous rejoindre.



Adhésion 2027

informations de contact ;

NOM :

PRÉNOM :

.....

Adresse courriel :

.....@.....

Téléphone fixe : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __ /

Téléphone mobile: __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __ /

ADRESSE POSTALE:

CODE POSTAL : _ _ _ _ _

COMMUNE:

règlement :

☐ **cotisation 2027:** par chèque 15€ à l'ordre de « **AMAPPlace sur la Terre** »

Fait à : Le : __ __ / __ __ / 2026

Signature de l'adhérent :